



Groupesocialiste au  
Parlement européen

# L'Echo du Parlement

n°1, Octobre 2007

Lettre d'information de **Roselyne Lefrançois**,  
Députée européenne



Commission Liberté, Justice  
et Affaires intérieures  
Commission Droits de la femme  
et Egalité des chances  
Commission Agriculture et  
Développement rural

## Edito

J'ai rejoint le Parlement européen lors de la session plénière du 9 juillet à Strasbourg suite aux élections législatives ayant conduit Marie-Line REYNAUD à l'Assemblée Nationale.

Moment d'émotion et de responsabilité.

D'autant que mon engagement européen est ancien. Mon expérience au sein de la Municipalité de Rennes et dans les réseaux auxquels la Ville adhère constitue d'ailleurs un atout réel pour remplir mes nouvelles fonctions de Députée européenne.

J'arrive à un moment crucial pour la relance de la construction européenne.

La présidence portugaise avait annoncé quatre grandes priorités : aboutir à un accord des 27 sur un nouveau traité suite à l'échec de la Constitution européenne ; redynamiser la stratégie de l'Union en matière de croissance et d'emploi ; approfondir la coopération policière et judiciaire ; et enfin renforcer le rôle de l'Union dans les dossiers internationaux sensibles comme l'avenir du Kosovo, la question du nucléaire iranien ou la crise humanitaire au Darfour.

Le chef du gouvernement portugais, M. José SOCRATES, peut d'ores et déjà se prévaloir d'avoir mené à bien le premier objectif, mais le chemin à parcourir est encore long vers l'Europe politique et sociale que j'appelle de mes vœux.

Je mettrai toute mon énergie, mon enthousiasme et mes convictions pour servir la cause européenne.

Vous pouvez compter sur moi.

Roselyne LEFRANÇOIS

## Sommaire

Edito	p. 1
Le chiffre	p. 2
Actus :	
- Conseil européen de Lisbonne : un nouveau traité pour sortir l'Europe de l'impasse	p. 2
- Pesticides : la victoire des vœux pieux sur le volontarisme politique	p. 2
- Lutte contre la pollution automobile : la frilosité de la droite européenne	p. 3
- Flambée des prix des denrées alimentaires : le cri d'alerte du Parlement européen	p. 3
- Budget de l'UE pour 2008 : importance des enjeux, insuffisance des moyens	p. 4
- Accès des pays pauvres aux médicaments : bras de fer pour une main tendue	p. 4
- Education et formation : vers une convertibilité des diplômes au sein de l'UE	p. 4
- Immigration : une "carte bleue" pour les travailleurs qualifiés ?	p. 5
Focus	p. 5
La phrase	p. 5
Où me joindre ?	p. 5

## || Conseil européen de Lisbonne : un nouveau traité pour sortir l'Europe de l'impasse ||

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement des 27, réunis au Conseil européen de Lisbonne des 18 et 19 octobre derniers, se sont mis d'accord sur le texte d'un nouveau traité européen, appelé "traité modificateur", qui devrait permettre d'adapter les institutions communautaires aux exigences de l'Union élargie et de sortir enfin cette dernière de l'impasse dans laquelle l'échec du processus constitutionnel l'avait enfermée.

Ce nécessaire déblocage ne s'est toutefois pas fait sans difficultés. Il a en effet fallu satisfaire au préalable quelques revendications isolées, comme celle de l'Italie, qui réclamait un siège de député supplémentaire. Le nombre de membres au Parlement européen sera donc porté à 751 en 2009.

L'accord obtenu à Lisbonne, bien qu'imparfait, n'en constitue pas moins un véritable progrès pour la démocratie et l'efficacité des prises de décision. Il reprend ainsi à son compte les principales avancées de la Constitution, parmi lesquelles figurent le renforcement des pouvoirs du Parlement, la création d'un "espace de liberté, de sécurité et de justice", ou encore l'instauration d'un droit d'initiative citoyenne permettant à un million d'Européens de demander à la Commission d'agir dans un domaine précis.

De même, l'accord trouvé est plutôt satisfaisant dans le domaine social où sont préservés les acquis de la Constitution : caractère contraignant de la Charte des droits fondamentaux ; affirmation du principe d'"économie sociale de marché" ; rôle des partenaires sociaux ; obligation pour la Commission européenne de prendre en compte des paramètres sociaux tels que la promotion d'un niveau d'emploi élevé, la garantie d'une protection sociale adéquate, la lutte contre l'exclusion sociale, l'éducation, la formation et la protection de la santé.

Le tout en évitant de graver dans le marbre la fameuse partie III qui, dans le Traité constitutionnel, portait sur les politiques économiques.

Cependant, si ce nouveau traité sera formellement signé le 13 décembre prochain, il convient de rappeler que sa mise en œuvre reste encore suspendue aux ratifications des différents Etats membres.

## || Pesticides : la victoire des vœux pieux sur le volontarisme politique ||

Lors de la dernière session plénière à Strasbourg, les députés européens se sont penchés sur la question de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, plus communément appelés "pesticides". Or, force est de constater que le texte final adopté par le Parlement est, du point de vue de l'amélioration de la protection de l'environnement et de la santé publique, clairement en retrait par rapport aux espérances initiales.

Il ne s'agit en aucun cas ici de nier l'utilité des pesticides, qui permettent aux agriculteurs de limiter l'impact des aléas climatiques et des maladies sur leur production. Cependant, ces dernières années, diverses études ont établi la forte dangerosité de ces produits ; phénomène aggravé par un usage trop souvent disproportionné. Comme le souligne la députée allemande Hiltrud BREYER (Verts), « chaque année en Europe, on produit plus de 200.000 tonnes de pesticides, soit 25% de la production mondiale, pour seulement 4% de terres agricoles ». La France est l'un des principaux consommateurs de pesticides dans l'Union européenne et en subit de plein fouet les conséquences : 90% des rivières et 50% des nappes phréatiques y sont contaminées. Sans parler des risques pour la santé de la population, et en premier lieu des agriculteurs eux-mêmes.

C'est face à ce constat alarmant que l'Union européenne a entrepris de modifier sa législation, l'objectif étant de réduire la fréquence d'utilisation de ces produits et d'en améliorer l'usage, de créer des "zones tampon" sans pesticides (entre les champs et les cours d'eau), de restreindre les conditions de pulvérisation par avion ou encore d'encadrer leur utilisation dans les lieux publics (parcs, cours d'école, terrains de sport, etc.).

Malgré ces efforts, une partie essentielle du projet s'est vu entravée par l'opposition de la droite européenne, et notamment de l'ensemble des députés français UMP, qui ont contribué à jeter aux orties la définition d'un

### Le chiffre

# 1299 €

C'est l'écart entre les salaires minima mensuels du Luxembourg (1503 €) et de la Roumanie (204 €).

Salaire brut en vigueur au 1er janv. 2007 et en parité de pouvoirs d'achat  
Source : Eurostat

objectif chiffré de réduction globale des pesticides. Hasard du calendrier, ce n'est que deux jours après ce rendez-vous manqué européen qu'ont été rendus publics les résultats du "Grenelle de l'environnement", parmi lesquels figure une réduction du recours aux pesticides de 50% sur 10 ans. Deux jours : le temps d'une salutaire prise de conscience écologique au sein de l'UMP ? Ces prises de position contradictoires ont tout de même le mérite de poser la question de la sincérité des ambitions affichées, d'autant qu'à y regarder de plus près, l'objectif du Grenelle en matière de pesticides apparaît surtout comme un effet d'annonce, puisqu'il est conditionné à la découverte rapide d'alternatives aux pesticides, hypothèse pour le moins incertaine. On ne peut en tout cas que regretter ces attermoissements communautaires et nationaux, qui montrent que beaucoup n'ont pas encore pris la mesure de l'urgence de la situation.

## || Lutte contre la pollution automobile : la frilosité de la droite européenne ||

Les députés européens se sont prononcés, mercredi 24 octobre, en faveur de l'introduction de normes plus restrictives en matière d'émissions de dioxyde de carbone par les voitures.

Mais alors que le Parlement européen a très souvent fait preuve d'un remarquable volontarisme politique dans le domaine de la protection de l'environnement, ici les objectifs finalement adoptés apparaissent bien en-deçà de ce que l'on pouvait attendre.

En effet, alors que le rapporteur proposait une limitation de ces émissions à 120g/km à l'horizon 2012, les conservateurs (dont 16 des 17 députés français UMP), alliés aux libéraux, sont parvenus à imposer un objectif beaucoup moins ambitieux de 125g/km d'ici à 2015.

Ce délai supplémentaire de trois ans consenti à l'industrie automobile, combiné à l'augmentation du plafond d'émissions, affaiblit considérablement l'efficacité environnementale globale de la mesure, qui était pourtant présentée comme un instrument majeur de lutte contre le changement climatique, puisque les voitures sont à l'origine de 19% des émissions de CO<sub>2</sub> dans l'Union européenne.

Le Président de la commission temporaire du Changement Climatique, le socialiste italien Guido SACCONI, a déploré les résultats du vote : "cette fois, le Parlement a mis le frein à main alors qu'il aurait dû appuyer sur l'accélérateur".

Le texte adopté mercredi n'est cependant qu'une initiative du Parlement sans valeur législative. Une proposition de directive sera présentée par la Commission européenne d'ici quelques semaines, et l'on peut espérer qu'au moment de se prononcer sur des mesures ayant cette fois-ci force contraignante, le Parlement européen, et en premier lieu son aile droite, saura se montrer plus courageuse et responsable.

## || Flambée des prix des denrées alimentaires : le cri d'alerte du Parlement européen ||

En matière de dépenses alimentaires, le compteur des ménages européens s'affole depuis déjà plusieurs mois : dans certains pays, on observe une augmentation de 20% du prix du lait et de 50% de celui du beurre. Et cette inflation spectaculaire ne semble pas près d'être endiguée : la Commission européenne estime ainsi que les prix des viandes augmenteront en moyenne de 30% courant 2008 ; la faute à la hausse des prix des céréales utilisées dans l'alimentation animale.

Face à ce constat, les parlementaires européens n'ont pas voulu rester muets et c'est par une large coalition rassemblant cinq groupes politiques - dont le Parti socialiste européen - qu'ils ont adopté, le jeudi 25 octobre, un texte enjoignant à la Commission européenne d'entreprendre une action résolue en la matière.

En effet, la réaction de l'Union européenne a jusqu'ici été insuffisante pour stabiliser les marchés et rassurer les citoyens : la suspension de la jachère obligatoire jusqu'au printemps 2008 ainsi que la réévaluation des quotas laitiers de 0,5% au 1er avril 2008 ne permettront qu'un maigre surcroît de production.

Le Parlement réclame donc des mesures de plus grande ampleur, seules à même d'enrayer l'actuelle flambée des prix des matières premières agricoles. Il serait ainsi opportun de relever encore le niveau des quotas laitiers, ne serait-ce que temporairement, afin de stabiliser les prix sur le marché intérieur, ou encore que soit autorisée l'anticipation des paiements directs destinés aux agriculteurs connaissant des difficultés de Trésorerie. De même, il est indispensable que la Commission européenne scrute attentivement les écarts existant entre prix payés au producteur et prix affichés dans les rayons des principales chaînes de supermarché, dans le but de déceler tout éventuel abus de position dominante, dommageable à la fois pour le consommateur et pour le producteur.

Autre préoccupation, les parlementaires ont tenu à souligner leur volonté d'éviter que le développement des biocarburants ne se fasse au détriment de la production d'aliments. A cet égard, la Commission s'est vue appelée à promouvoir davantage les biocarburants à base de lisier et autres déchets agricoles (dits « de seconde génération ») plutôt que ceux issus de produits agricoles de base.

## || Budget de l'UE pour 2008 : importance des enjeux, insuffisance des moyens ||

Lors de sa dernière session plénière à Strasbourg, le Parlement européen a procédé à l'examen de l'avant-projet de budget établi par le Conseil de l'Union européenne (c'est-à-dire par les Etats membres).

Une majorité de voix parmi les députés s'est alors élevée pour en déplorer le montant global, jugé trop faible. Comme le met en exergue l'eurodéputée socialiste Catherine GUY-QUINT, « le montant de moins de 130 milliards d'euros, soit 0,99% du PIB [européen] en paiements, est très étriqué et ne peut accompagner les espérances de développement de la politique européenne ». En effet, ce serait même la première fois que le budget de l'UE passerait sous la barre des 1%.

A contretemps de cette vision a minima, les députés ont plaidé pour une augmentation considérable de certains chapitres budgétaires. Aussi le Parlement européen a-t-il notamment souhaité une réévaluation des aides à destination du Kosovo et des territoires palestiniens et davantage de fonds pour l'agence Frontex de contrôle des frontières. Il s'est également porté au chevet des deux projets d'avenir en mal de financements que sont l'Institut Européen pour les Technologies et surtout Galileo (futur concurrent européen du GPS, le système de guidage par satellites américain), demandant une élévation des enveloppes allouées.

## || Accès des pays pauvres aux médicaments : bras de fer pour une main tendue ||

Le Parlement européen a approuvé, mercredi 24 octobre dernier, un protocole international visant à faciliter l'accès des pays pauvres à des médicaments moins coûteux. Selon le contenu de cet accord, les Etats membres auront la possibilité d'exporter des versions génériques de médicaments encore sous brevet, afin de permettre aux Etats « ayant des capacités de fabrication insuffisantes ou n'en disposant pas dans le secteur pharmaceutique » de faire face aux urgences sanitaires, et en particulier au sida ou au paludisme.

L'UE financera en outre à hauteur de deux millions d'euros par an le développement des capacités de production des pays en développement et assure que, dans le cadre de négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), elle ne négociera avec ceux-ci aucun élément touchant à la santé publique.

Jusqu'à présent, le Parlement européen avait préféré bloquer l'adoption de ce protocole en raison du manque de garanties fournies par la Commission et le Conseil quant à la réalité des aides allouées aux pays en développement. Le texte adopté mercredi satisfait cette fois les exigences des eurodéputés et constitue, selon les mots d'Erika MANN, porte-parole du groupe socialiste pour la politique commerciale, « une victoire historique et une avancée extraordinaire pour le Parlement européen [...] dans un domaine considéré par les Etats comme leur chasse gardée ». C'est en effet la première fois que le Parlement européen obtient des concessions de la part des Etats membres concernant un accord international.

Pour autant, il ne s'agit pas de baisser trop rapidement la garde, tant l'application effective du protocole reste sujette à caution. En effet, celui-ci devra, pour entrer en vigueur, être ratifié par deux tiers des membres de l'OMC, soit un minimum de 100 pays. Enfin, beaucoup de voix s'élèvent pour dénoncer la complexité du mécanisme prévu, susceptible en pratique de réduire à néant les effets positifs attendus, en décourageant les candidats à l'aide.

## || Education et formation : vers une convertibilité des diplômes au sein de l'UE ||

Le Parlement européen a donné son feu vert, mercredi 24 octobre, à la mise en place d'un cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, qui permettra d'assurer d'ici 2012 la comparabilité et la convertibilité des certifications entre les Etats membres.

Ainsi, les Etats de l'Union auront la possibilité de classer l'ensemble des certifications délivrées sur leur territoire selon huit niveaux définis en fonction des savoirs, des aptitudes et des compétences acquises. En outre, tous les certificats de qualification, diplômes et documents "Europass" remis par les autorités compétentes feront clairement mention de ce niveau de référence.

Seront concernées toutes les certifications postérieures à la fin de l'enseignement obligatoire, y compris celles obtenues dans le cadre de l'enseignement et la formation professionnels, ce qui n'était pas prévu à l'origine dans la proposition de la Commission européenne, mais que le Parlement a réussi à intégrer.

Grâce à ce nouvel instrument, les étudiants et les travailleurs pourront donc faire reconnaître à leur juste valeur leurs qualifications professionnelles dans un Etat membre autre que le leur, ce qui favorisera la mobilité au sein de l'Union européenne.

Il ne s'agit cependant en aucun cas de créer au niveau communautaire un nouveau système qui délivrerait des certifications européennes, les Etats membres conservant une totale souveraineté en la matière. L'utilisation

du cadre européen des certifications est d'ailleurs basée sur le principe du volontariat, chaque Etat ayant le choix d'introduire ou non les certifications existant sur son territoire dans le référentiel commun.

## || Immigration : une "carte bleue" pour les travailleurs qualifiés ? ||

Le Commissaire européen chargé des questions de justice, de liberté et de sécurité, M. Franco FRATTINI, a présenté mardi 23 octobre, en marge de la session plénière, une proposition visant à favoriser le séjour temporaire sur le territoire de l'Union de travailleurs qualifiés venant de pays tiers.

La Commission estime en effet que l'Union européenne aura besoin, au cours des deux prochaines décennies, d'environ 20 millions d'immigrants supplémentaires afin de pallier les pénuries de travailleurs européens, déjà importantes sur certains segments des marchés du travail des Etats membres. Surtout, selon le commissaire FRATTINI, l'UE doit, à l'instar des

Etats-Unis, première terre d'immigration pour les "cerveaux" du monde entier, chercher à accroître son attractivité vis-à-vis de la main d'œuvre étrangère hautement qualifiée.

D'où l'idée d'instaurer pour cette catégorie de travailleurs un système spécifique d'immigration légale et réglementée, basé sur l'attribution d'une "carte bleue" donnant le droit de travailler dans un Etat membre pour une période initiale de deux ans.

La proposition de la Commission est cependant loin de faire l'unanimité. En Allemagne notamment, les hommes politiques, quel que soit leur bord politique, sont en grande majorité hostiles à l'ouverture des frontières aux travailleurs immigrés car ils considèrent qu'il existe déjà dans le pays une réserve importante de main d'œuvre inoccupée. Et y compris dans les rangs des partisans de cette "carte bleue", beaucoup mettent en garde contre ses potentiels effets pervers, en particulier le risque d'accroissement de la "fuite des cerveaux" des pays en développement, et insistent sur la nécessité d'adopter une approche globale soucieuse de l'intégration de ces nouveaux immigrants.

## Focus

Le Prix Sakharov pour la liberté de pensée a été décerné cette année à l'avocat soudanais Salih Mahmoud OSMAN. M. OSMAN, qui travaille avec l'Organisation soudanaise contre la torture, a fourni pendant plus de vingt ans une assistance juridique gratuite aux victimes de violations des droits humains dans son pays.

Le Prix Sakharov, du nom du physicien russe Andreï SAKHAROV (1921-1989), est attribué chaque année par le Parlement européen à des personnalités ou des organisations qui défendent les droits de l'homme et les libertés fondamentales, luttent contre l'intolérance et promeuvent la démocratie et le respect de la loi.

La cérémonie officielle de remise de ce Prix aura lieu le 11 décembre prochain, lors de la session plénière à Strasbourg.

## La phrase

"Nous ne coalisons pas des Etats, nous unissons des hommes."

Jean MONNET

## Où me joindre ?

### à Rennes

(ouverture courant nov. 07)

Permanence parlementaire  
de Roselyne LEFRANÇOIS  
33, boulevard de Solferino  
2ème étage  
35000 Rennes

### à Bruxelles

Parlement européen  
Bâtiment Altiero Spinelli  
Bureau 13G269  
60, rue Wiertz  
B-1047 Bruxelles  
(BELGIQUE)

Tél : +32 (0)2 284 53 60  
Fax : +32 (0)2 284 93 60

### à Strasbourg

Parlement européen  
Bâtiment Louise Weiss  
Bureau T08074  
Allée du Printemps  
BP 1024/F  
F-67070 Strasbourg Cedex

Tél : +33 (0)3 88 17 53 60  
Fax : +33 (0)3 88 17 93 60